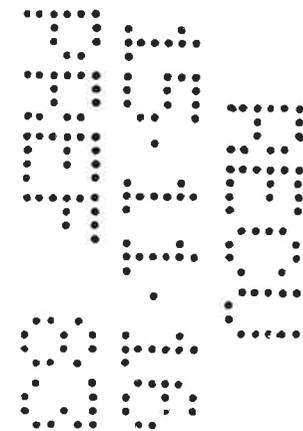




CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2016

**RAPPORT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES  
2017**



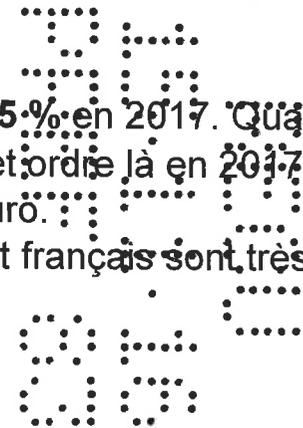


### **Le prolongement d'une situation économique difficile, joint aux mesures imposées par l'Etat aux collectivités territoriales, a accentué les contraintes budgétaires déjà très importantes**

- ⇒ La croissance mondiale est plutôt faible et il est peu probable qu'elle s'accélère sensiblement à court terme. Le FMI prévoit en effet une modeste reprise de l'économie mondiale en 2017 (3,4 % de croissance du PIB contre 3,1 % en 2016) tirée par les Etats Unis et les pays émergents.

Cette prévision reste toutefois sujette à de nombreuses incertitudes avec des risques de dégradation plus importants que les chances d'amélioration (faiblesse des investissements et hausse du dollar aux Etats Unis, incidences du Brexit en Europe, rééquilibrage économique chinois vers la consommation intérieure).

- ⇒ La zone euro devrait connaître un fléchissement de 1,7 % en 2016 à 1,5 % en 2017. Quant à la France, son taux de croissance ramené à 1,3 % en 2016 resterait de cet ordre là en 2017, soit pour la deuxième année consécutive en dessous de celui de la zone euro. Ces prévisions nettement moins optimistes que celles du gouvernement français sont très proches de celles de l'OCDE et de l'INSEE.





## Les orientations envisagées tout au long du mandat

- ⇒ **Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement** : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externalisées.
- ⇒ **Pas d'augmentation des taux communaux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière**, car les ménages sont déjà soumis à des prélèvements fiscaux excessifs de la part de l'Etat.
- ⇒ **Préservation, dans toute la mesure du possible, d'une capacité d'autofinancement** : afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne et non pas, par une augmentation de l'encours de la dette.
- ⇒ **Mise à jour d'un plan pluriannuel d'investissement** compatible avec les budgets annuels, conformément aux procédures suivies depuis 2008.
- ⇒ **Poursuite de la politique de désendettement** : réduction de l'encours de la dette en empruntant moins que le remboursement du capital annuel de la dette.
- ⇒ **Renégociation du montant restant dû des emprunts toxiques représentant** début 2017 **21,7 %** de l'encours de la dette. Elimination complète de ces emprunts **d'ici la fin** de la mandature.
- ⇒ **Recherche active de nouvelles recettes** :
  - \* Développement de la politique de promotion de la marque Saint-Tropez : signature de nouvelles licences générant de nouvelles redevances.
  - \* Sollicitation de fonds de concours privés pour financer certains investissements
  - \* Poursuite de la campagne auprès des donateurs, en vue d'accroître les ressources de la fondation Saint-Tropez pour les Arts, la Mer et la Culture et de financer les travaux de rénovation des infrastructures culturelles.



⇒ En 2017, la commune devra adapter sa stratégie financière pour répondre aux contraintes résultant :

\* de la baisse massive et durable :

- des concours de l'Etat dont la réduction drastique des dotations de l'Etat (- 2 M€ depuis 2010).  
Le projet de loi de finances pour 2017 aura certainement des conséquences sur notre DGF et il nous faut donc prévoir une nouvelle baisse de **500 000 €** dès le BP 2017.

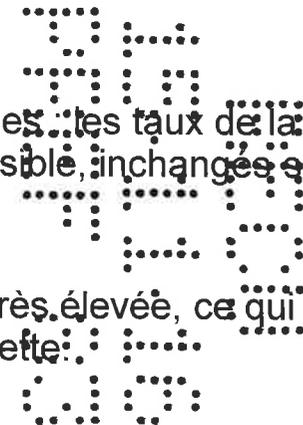
- des subventions des Conseils Régional et Départemental qui auront un impact négatif très important sur les finances communales.

\* de la perte des recettes issue du transfert de l'exploitation des parcs de stationnement sur un budget annexe (-1,6 M€).

\* de l'incertitude liée à l'évolution des transactions immobilières : le montant des recettes générées par la taxe additionnelle aux droits de mutation est soumis à de fortes incertitudes. A deux reprises au cours du mandat précédent (2009 et 2013), celles-ci avaient considérablement chuté.

\* de la nécessité de ne pas aggraver la pression fiscale sur les ménages : les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, resteront, dans la mesure du possible, inchangés sur toute la durée du mandat.

\* de la nécessité de réduire la dette communale qui demeure encore très élevée, ce qui exclut un recours à l'emprunt supérieur au montant du remboursement de la dette.





- \* du transfert de la fiscalité des entreprises à la Communauté de Communes dans le cadre de la FPU : Fiscalité Professionnelle Unique (CVAE, CFE, TASCOM, IFER, taxe additionnelle au foncier non bâti, allocation compensatrice « suppression salaire TP » et « réduction des recettes TP »)  
la communauté de communes reversera cette fiscalité déduction faite des charges transférées.  
Le montant de ce reversement sera figé dans le temps à son niveau 2016.
  
- \* de la mise en œuvre imposée par l'Etat, mais indispensable, de diverses mesures sécuritaires (plan vigipirate renforcé)
  - Dès 2016, en vue d'assurer la sécurité, la commune a dû prendre des mesures très importantes avec notamment le recours à une société privée de vigiles pour la surveillance des musées, de la voie publique et durant les principaux événements. Le recrutement de ces vigiles, dont le coût n'est pas pris en charge par l'Etat, s'est ajouté au recrutement de 34 ASVP, à la prise en charge des frais engendrés par les renforts de la Gendarmerie Nationale et à l'accroissement des heures supplémentaires du personnel communal.  
Il est probable que ces mesures devront être maintenues, voire renforcées, en 2017.
  - Par ailleurs, des travaux de vidéo surveillance, de pose d'alarme (notamment dans les écoles) et la sécurisation aux accès des bâtiments ouverts au public en partie réalisés en 2016 se poursuivront en 2017.

Ce dispositif sécuritaire est estimé à **500 000 €**.





## Les prévisions budgétaires 2017

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2017 s'inscrivent tout naturellement dans le respect de ces orientations : les budgets primitifs et les décisions modificatives de crédits qui reprendront les résultats des comptes administratifs de l'année 2016 après leur adoption avant fin juin 2017, les intégreront également.

⇒ **Malgré le durcissement des contraintes, effort de préservation des marges de manœuvre budgétaires sur le budget principal de la commune afin d'autofinancer une partie des investissements grâce à :**

**A / La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement**

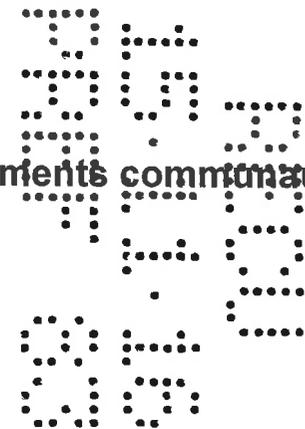
**B / L'optimisation équitable des sources de recettes**

⇒ **Poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux :**

**A / Les investissements programmés**

**B / Le financement des investissements**

**C / Les engagements pluriannuels envisagés**



**Conclusion**



**I / Evolution des marges de manœuvre budgétaires sur le budget principal de la commune afin d'autofinancer une partie des investissements :**

- ⇒ **Epargne brute** : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.
- ⇒ **Epargne nette** : différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital d'emprunt.

	Ex. 2010	Ex. 2011	Ex. 2012	Ex. 2013	Ex. 2014	Ex. 2015
Epargne Brute	3 522 629 €	6 144 950 €	11 724 565 €	4 555 018 €	13 585 989 €	5 920 135 €
Remboursement Capital Emprunt	-2 043 068 €	-2 146 725 €	-2 391 914 €	-2 583 975 €	-2 815 600 €	-2 937 217 €
Epargne Nette	1 479 561 €	3 998 225 €	9 332 651 €	1 971 043 €	10 770 389 €	2 982 918 €

- ⇒ **L'évolution corrigée, hors dépenses et recettes exceptionnelles (cessions de biens), des épargnes brute et nette s'établit comme suit :**

	Ex. 2010	Ex. 2011	Ex. 2012	Ex. 2013	Ex. 2014	Ex. 2015
Epargne Brute	4 261 344	4 386 950	4 902 675	2 764 018	2 905 989	4 886 635
Epargne Nette	2 218 276	2 140 225	2 510 761	180 043 (1)	90 389	1 943 418

(1) L'épargne nette en 2013 a pâti d'une faiblesse des transactions immobilières qui a entraîné une forte diminution des encaissements de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

- ⇒ **L'objectif du maintien d'une épargne nette positive au cours de ce mandat, reste prioritaire mais se trouve compromis par les mesures imposées par l'Etat (baisse drastique de la DGF et création des budgets annexes) et par la Communauté de Communes (transfert de la fiscalité des entreprises).**



### A / La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

- ⇒ L'équilibre du budget principal de la commune englobera en 2017 les dépenses liées à l'effort sécuritaire et l'ensemble des dépenses de fonctionnement du musée de la gendarmerie et du cinéma sur une année pleine largement compensé toutefois par les recettes de ce musée.
- ⇒ Une nouvelle baisse de la DGF difficilement estimable à ce jour interviendra probablement en 2017. Elle sera connue dans la loi de finances pour 2017. La DGF 2016 s'est établie à **1 973 011 €** alors qu'elle s'élevait à **4 101 034 €** en 2010.
- ⇒ Bien qu'il ait été demandé à l'ensemble des services une diminution de **3 %** de leurs dépenses de fonctionnement au BP 2017, il sera très difficile de maintenir les marges de manœuvre communales au niveau des exercices précédents.
- ⇒ Afin de contenir dans toute la mesure du possible l'évolution des frais de personnel il conviendra de :
  - poursuivre l'effort de restructuration des services, de mutualisation des moyens et de redéploiement des agents, mis en œuvre depuis le début du mandat précédent,
  - remplacer, lors des départs en retraite, les seuls postes nécessitant une qualification particulière, ne pouvant être pourvus par redéploiement interne,
  - accentuer la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures administratives et comptables : émission, réception et visa des factures, envoi des délibérations, marchés et budgets par voie électronique à la préfecture.

**A noter :** le dégel du point d'indice des salaires des fonctionnaires décidé par l'Etat en mars 2016 a entraîné une augmentation de **1,2 %** en deux temps. Une première revalorisation de **0,6 %** a eu lieu au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et la seconde de **0,6 %** sera effective au 1<sup>er</sup> février 2017 ( incidence financière pour 2017 : environ 70 000 €)



⇒ L'octroi de subventions aux associations interviendra comme l'ensemble des dépenses de la commune, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire en légère diminution, en raison des pressions à la baisse exercées sur les recettes communales. (- 5% pour la troisième année consécutive afin de faire participer les associations à l'effort budgétaire).

Toutefois, afin de tenir compte des situations particulières, une subvention exceptionnelle pourra cependant être accordée à certaines associations, après une demande argumentée très précise présentée par l'association.

Au total, le montant global des subventions restera à un niveau élevé.

Le soutien aux associations locales hors subventions sera pour sa part poursuivi à travers l'aide logistique apportée par la commune sous forme de mises à disposition gratuites de salles communales, de matériels divers et de prestations du personnel municipal (services techniques, protocole, police municipale, etc...).

**A noter :** L'effort particulier consenti pour la SEM Saint Tropez Tourisme en 2016 dont la subvention a été revalorisée de **820 000 € à 900 000 €** pour continuer à assumer ses missions perdurera en 2017.

En revanche, la contribution de la commune (hors taxe de séjour) au budget de la SEM Tourisme sera ramenée à hauteur de **200 000 €**, soit une diminution de **290.360 €** par rapport à 2014 et cette contribution sera gelée à ce montant jusqu'à la fin du mandat.

⇒ Maintien également d'une politique événementielle ciblée et conséquente pour développer, notamment en basse saison, l'attractivité de la ville et donc soutenir son activité économique. Certaines manifestations pourront cependant passer en rythme biennal, d'autres pourront être supprimées si des financements privés ne peuvent être obtenus.



## B / L'optimisation équitable des sources de recettes

⇒ Une politique fiscale et tarifaire modérée :

\* **les contribuables** : en principe, il n'y aura pas d'augmentation, pour la cinquième année consécutive, des taux des impôts locaux (hors actualisation des bases décidées par l'Etat) et ce malgré l'effort sécuritaire considérable mis en œuvre.  
Il est rappelé que de 2008 à 2016, soit sur une période de 9 ans, les taux des impôts locaux ont été relevés en moyenne de **1,06 %** par an à rapprocher du taux moyen d'inflation pour la même période de **1,12 %** et d'une augmentation annuelle de **2,76%** sur les sept années de 2001 à 2007.

\* **les usagers** :

- maintien des tarifs des parcs de stationnement
- ouverture du nouveau parking Foch à l'année avec abonnement prévu jusqu'à fin mars 2017 et ensuite sans abonnement jusqu'à fin décembre 2017.
- revalorisation des tarifs d'outillage public du port de **2,5%** pour les annuels, les contrats et les passages. Les tarifs appliqués aux associations seront relevés de **1 %**.

\* **les professionnels** :

- revalorisation des droits de place et de voirie de **2 %**,
- revalorisation des tarifs du parc Allard inchangés depuis son ouverture de **3,30 €** à **4 €** par jour et par place pour les loueurs de véhicules.
- création d'un tarif au parc Allard pour les voituriers de **15 €** par jour et par place et **25 €** par jour et par place pour les véhicules des organisateurs d'événementiel.

**Les autres tarifs communaux resteront inchangés.**



## II / Poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux

### A / Les investissements programmés

#### ⇒ Les acquisitions :

- \* enveloppe budgétaire d'acquisition pour l'ensemble des services municipaux : de matériels de bureau et d'informatique, de divers matériels, de matériels de transport,
- \* renforcement des fonds de collections pour les espaces muséaux.

#### ⇒ Le patrimoine communal et les travaux divers :

- \* réhabilitation de la climatisation de la salle Jean Despas,
- \* réhabilitation de la toiture du Château de la Moutte,
- \* aménagement du 2<sup>ème</sup> ascenseur de la Maison de retraite Les Platanes,
- \* réhabilitation des tennis municipaux,
- \* poursuite de l'étude et réhabilitation du stade d'honneur après obtention des habilitations réglementaires,
- \* grosses réparations des bâtiments communaux afin de poursuivre la réhabilitation du patrimoine,
- \* poursuite de la requalification de l'entrée de la ville avec l'ouverture du parking du Port au niveau des anciens abattoirs,
- \* poursuite de la réhabilitation de la voirie communale, du pluvial, de l'assainissement et de l'aménagement paysager de la ville,
- \* poursuite de la réhabilitation de la vieille ville : réseaux d'eau potable, assainissement, voirie et éclairage public (4<sup>ème</sup> tranche),
- \* réhabilitation des abords de la Capitainerie et de l'éclairage du vieux port,
- \* poursuite des études pour l'élaboration d'un plan d'aménagement d'ensemble de l'esplanade du port.



#### B / Le financement des investissements

- ⇒ Afin de contribuer au financement des investissements communaux, une gestion dynamique du patrimoine devra continuer à être mise en œuvre et la recherche de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département et devra être poursuivie, même si ces dernières ont fortement diminué.
- ⇒ Poursuite de l'effort de désendettement en empruntant légèrement moins que le montant du remboursement du capital annuel de la dette, ce qui implique de financer l'investissement essentiellement par l'épargne et les ressources propres à la section.
- ⇒ Le volume d'emprunts budgétisé en 2017 continuera donc à être légèrement inférieur au montant du remboursement du capital d'emprunt de l'exercice.

Exercices	Prévisions	Réalisés	Remboursement capital emprunt	Variation de l'encours	Encours effectif au 31 décembre (CA)
2014	2 800 000 €	2 700 000 €	-2 815 599,70 €	-115 599,70 €	48 058 674,05 €
2015	3 000 000 €	2 800 000 €	-2 937 216,77 €	-137 216,77 €	47 921 457,28 €
Prévisions 2016	3 000 000 €	2 800 000 €	-3 152 405,72 €	-352 405,72 €	47 569 051,56 €
<b>Total</b>	<b>8 800 000 €</b>	<b>8 300 000 €</b>	<b>-8 905 222,19 €</b>	<b>-605 222,19 €</b>	

**A noter** : le capital restant dû reconstitué au 1<sup>er</sup> janvier 2008 s'établissait à **49 113 775,69 €**



⇒ La structure de la dette communale est composée de 32 emprunts et 2 avances de trésorerie :

#### \* Budget principal de la Commune :

**Un encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 47 569 051,56 €.**

La dette est composée de **28** emprunts dont **19** à taux fixes, **6** à taux variables et **3** emprunts à taux structurés. La moyenne du taux actuariel pour l'ensemble des emprunts s'établit à **3,09%**.

Les taux structurés représentent à présent **21,70 %** de l'encours de la dette contre **75 %** fin 2007.

#### \* Budget annexe de l'assainissement :

**Un encours de dette de 7 904 297,00 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017 financé par l'utilisateur.**

Une avance de trésorerie sans intérêts de l'Agence de l'Eau qui sera soldée en 2019.  
Trois emprunts auprès du Crédit Agricole et un auprès de la Société Générale à taux fixe pour financer l'extension et la mise aux normes de la station d'épuration.

#### \* Budget annexe du Port :

**Un encours de dette de 2 946,09 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017 financé par l'utilisateur.**

Une avance de trésorerie sans intérêts de l'Agence de l'Eau qui se soldera en 2017.



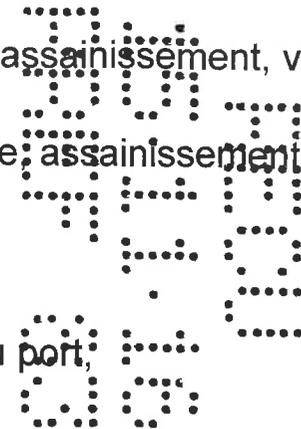
### C / Les engagements pluriannuels envisagés

#### ⇒ Les acquisitions :

- \* enveloppe budgétaire annuelle pour le renouvellement du matériel de bureau et d'informatique, de divers matériels, de matériels de transport pour les services municipaux
- \* renforcement des fonds de collections pour les espaces muséaux.

#### ⇒ Le patrimoine communal et les travaux divers :

- \* réhabilitation du cinéma de la Renaissance,
- \* réhabilitation du château de la Moutte,
- \* réhabilitation de la chapelle Sainte Anne,
- \* réhabilitation du stade d'honneur,
- \* poursuite de la réhabilitation de la voirie communale, du pluvial, de l'assainissement et de l'éclairage public,
- \* poursuite de la réhabilitation de la vieille ville : réseaux d'eau potable, assainissement, voirie et éclairage public,
- \* réhabilitation du centre ville (quartier Bourgade): réseaux d'eau potable, assainissement, voirie et éclairage public,
- \* réhabilitation de l'impasse des Conquêtes,
- \* réhabilitation de la route des Salins,
- \* étude du plan d'aménagement d'ensemble de l'esplanade du nouveau port,
- \* réhabilitation de l'émissaire de rejet en mer de la station d'épuration.





## Conclusion

- ⇒ **Malgré un contexte économique de plus en plus difficile, l'élaboration des budgets 2017 continuera à s'inscrire dans le prolongement de l'action impulsée depuis mars 2008.**
- \* En vue de maintenir une pression fiscale et tarifaire modérée ainsi que des marges de manœuvre budgétaires suffisantes, malgré une nouvelle baisse prévisible de la Dotation Globale de Fonctionnement, l'incidence très négative pour la commune du transfert de l'exploitation des parcs de stationnement sur un budget annexe ainsi que du transfert de la fiscalité des entreprises à la Communauté de Communes, un effort considérable devra encore être consenti en 2017, pour maîtriser les dépenses de fonctionnement **hors mesures sécuritaires.**
  - \* En dépit de la baisse prévisible des subventions d'investissement allouées par l'Etat et les conseils régional et départemental le volume d'emprunt budgétisé en 2017 continuera à être légèrement inférieur au remboursement du capital emprunté de l'exercice, ce qui permettra de poursuivre la réduction de l'encours de dette.
  - \* Malgré toutes ces contraintes, le volume des investissements restera conséquent.

**Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2017, budget qui bien évidemment pourra être amendé par décisions modificatives tout au long de l'exercice 2017.**